

SEANCE PUBLIQUE
du Lundi 06 novembre 2023
à 18h00

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

2023 - 238

L'an deux mille vingt-trois, le lundi six novembre à 18h00, le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni Salle des fêtes - Saint-Pantaléon-de-Larche, sous la présidence de Monsieur Frédéric SOULIER, Président.

La convocation a été établie et affichée le mardi 31 octobre 2023.

PRESENTS :

Monsieur Claude ACHARD, Monsieur Gérard BAGNOL, Monsieur Michel BERIL, Madame Sylvie BOEL, Madame Dominique BORDEROLLE, Monsieur Jean-Philippe BOSSELUT, Madame Laurence BOUILLAGUET, Monsieur Jean-Marc BRUT, Monsieur Stéphane BRUXELLES, Monsieur Philippe CLEMENT, Madame Martine CONTIE, Monsieur Bernard CONTINSOUZAS, Madame Christine CORCORAL, Monsieur Michel DA CUNHA, Monsieur Laurent DARTHOU, Madame Isabelle DAVID, Monsieur Philippe DELARUE, Madame Sabine DELORD, Madame Josette DELPY, Monsieur Franck DELTERAL, Monsieur Jean-Claude DESCHAMPS, Madame Alexandra DOUSSAUD, Monsieur Didier DUBUIS, Madame Nelly DUFFAUT, Madame Martine DUMONT, Madame Josette FARGETAS, Madame Danielle FAUCON, Monsieur Daniel FREYGEFOND, Monsieur Jean-Paul FRONTY, Madame Catherine GABRIEL, Monsieur Yves GARY, Madame Fatima JACINTO, Madame Sandrine LABROUSSE, Madame Marie-Christine LACOMBE, Madame Hélène LACROIX (jusqu'à 19h30), Monsieur Alain LAPACHERIE, Monsieur Yves LAPORTE, Monsieur Bernard LAROCHE, Monsieur Jean-Louis LASCAUX, Monsieur Philippe LESCURE, Monsieur Régis LESCURE, Madame Beatrice LONDEIX, Madame Sylvie LORENZON, Monsieur Walter MAMMOLA, Monsieur Didier MARSALEIX, Madame Sandrine MARTIN, Monsieur Carlos MARTINEZ, Madame Monique MAS, Monsieur Jean-Louis MICHEL, Monsieur Pierre MONTEIL, Monsieur François PATIER, Monsieur Jean-Pierre PESTOURIE, Monsieur Jean PONCHARAL, Monsieur Christian PRADAYROL, Monsieur François PRINCE, Monsieur Stéphane RAYNAUD, Monsieur Jean-Claude REYNAUD, Monsieur Paul ROCHE, Monsieur Guy ROQUES, Madame Séverine ROSE-BROUSSEAUD, Monsieur Bernard ROUSSELY, Monsieur Gérard SOLER, Monsieur Frédéric SOULIER, Monsieur Henri SOULIER, Monsieur Denis TABARD, Madame Valérie TAURISSON, Madame Lucette TRALEGLISE, Monsieur Philippe VIDAU, Madame Carine VOISIN-TRENY, Monsieur Alain ZIZARD.

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE MANDAT DE VOTE :

<u>Mandants</u>	<u>Mandataires</u>	<u>Date Procuration</u>
Monsieur Julien BOUNIE	Monsieur Philippe CLEMENT	06/11/2023
Monsieur Steve CLOG DACHARRY	Madame Sabine DELORD	06/11/2023
Madame Anne COLASSON	Monsieur Christian PRADAYROL	11/10/2023
Madame Najat DELDOULI	Monsieur Philippe DELARUE	06/11/2023
Madame Dominique EYSSARTIER	Madame Séverine ROSE-BROUSSEAUD	06/11/2023
Madame Marie FINDELING	Madame Sandrine MARTIN	10/10/2023
Monsieur Jean-Marie GALAUD	Monsieur Jean-Claude DESCHAMPS	02/11/2023
Madame Céline GAUL	Madame Josette FARGETAS	06/11/2023
Madame Martine JOUVE	Madame Marie-Christine LACOMBE	06/11/2023
Madame Hélène LACROIX	Monsieur Philippe VIDAU	06/11/2023(A partir de 19h30)
Madame Sandrine MAURIN	Monsieur Gérard SOLER	06/11/2023
Monsieur Franck PEYRET	Monsieur Pierre MONTEIL	06/11/2023
Madame Annie REYNAUD	Madame Laurence BOUILLAGUET	06/11/2023
Monsieur Jean-Yves SOULIER	Monsieur Paul ROCHE	06/11/2023
Monsieur Jean-Luc SOUQUIERES	Madame Carine VOISIN-TRENY	30/10/2023
Monsieur Jacques VEYSSIERE	Madame Valérie TAURISSON	20/10/2023

ABSENTS EXCUSES N'AYANT PAS DONNE MANDAT DE VOTE :

Monsieur Jean-Pierre BERNARDIE, Monsieur Francis BORDAS, Monsieur Hubert BOURNOL, Madame Corinne FERLAND, Madame Chloé HERZHAFT, Madame Shamira KASRI, Monsieur Patrice MARTY.

Le conseil communautaire, réuni à la majorité de ses membres en exercice a désigné conformément aux dispositions de l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur François PRINCE, Conseiller Communautaire pour remplir les fonctions de secrétaire.

OBJET DE LA DELIBERATION : CORRECTION D'ERREURS MATERIELLES DE LA DELIBERATION PORTANT SUR LES TARIFS DE LA TAXE DE SEJOUR 2024

RAPPORTEUR : Monsieur Yves GARY, Vice-Président

Par délibération n°2023-167 du Conseil Communautaire le 27 juin 2023, la Communauté d'agglomération du bassin de Brive (CABB) a approuvé la modification des tarifs de la taxe de séjour pour l'année 2024.

Dans les catégories d'hébergement, il a été noté à tort :

- "Hôtels de tourisme 4 étoiles, résidences de tourisme 4 étoiles, meublés de tourisme 5 étoiles" alors qu'il devrait être noté "Hôtels de tourisme 4 étoiles, résidences de tourisme 4 étoiles, meublés de tourisme 4 étoiles" ;

- "Hôtels de tourisme 3 étoiles, résidences de tourisme 3 étoiles, meublés de tourisme 5 étoiles" alors qu'il devrait être noté "Hôtels de tourisme 3 étoiles, résidences de tourisme 3 étoiles, meublés de tourisme 3 étoiles".

Considérant que suite à ces deux erreurs matérielles, il y a lieu de rectifier ladite délibération.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré

DECIDE

Article 1 : d'approuver la modification de l'énoncé de la grille tarifaire comme il suit :

Catégories d'hébergement	Tarif CABB 2022-2023	Tarif CABB 2024
Hôtels de tourisme 4 étoiles, résidences de tourisme 4 étoiles, meublés de tourisme 4 étoiles	1,60 €	1,70 €
Hôtels de tourisme 3 étoiles, résidences de tourisme 3 étoiles, meublés de tourisme 3 étoiles	0,95 €	1,20 €

ADOpte A L'UNANIMITE

Pour extrait certifié conforme

Le Président,